



**WELCOME TO THE**  
**CODE OF**  
**BUSINESS**  
**ETHICS**

Votre guide pour un  
comportement responsable,  
tous les jours.

**accenture**

# TABLE DES MATIÈRES

---

## Introduction

À propos du Code	3
Prendre les bonnes décisions	7
Comment signaler vos préoccupations	8

---

## Notre Code

### **SIX COMPORTEMENTS FONDAMENTAUX**

Notre Code d'éthique professionnelle est organisé autour de 6 comportements fondamentaux qui s'appliquent à chacune et chacun d'entre nous, tous les jours :

Faites en sorte que votre conduite compte	10
Respectez les lois	18
Soyez performant(e) pour nos clients	34
Protégez les gens, les informations et notre entreprise	37
Gérez notre entreprise de façon responsable	45
Soyez un(e) bon(ne) citoyen(ne) de notre entreprise	52

---

# METTRE L'INTÉGRITÉ EN ACTION

Bienvenue dans le Code of Business Ethics d'Accenture



Chez Accenture, nos collaborateurs tiennent profondément à faire les choses correctement. Ensemble, nous avons prouvé que nous pouvions réussir ; en apportant de la valeur ajoutée à nos clients et à nos actionnaires et des opportunités à nos collaborateurs tout en étant une force agissant pour le bien. Notre engagement commun à respecter les normes éthiques les plus strictes et à faire la différence de façon positive dans tout ce que nous faisons est ce qui fait d'Accenture une entreprise si distincte.

Dans le contexte actuel, nous allons au-delà de la simple conformité. Nous innovons avec intégrité en utilisant notre compréhension de la technologie et de son impact sur les gens pour développer des solutions inclusives, responsables et durables face aux défis commerciaux et sociétaux complexes. Pour réussir, nous devons donner à nos collaborateurs les moyens de prendre les bonnes décisions, d'agir de manière responsable et de s'exprimer en pleine confiance.

Avec notre Code de déontologie des affaires, nous voulons aider nos collaborateurs à intégrer le comportement éthique dans leur activités quotidiennes ; que ce soit entre nous, avec nos clients, nos partenaires commerciaux ou au sein de nos communautés.

Notre Code est plus qu'un document... C'est en quoi nous croyons, et la manière dont nous travaillons et dirigeons. Il s'intègre dans tout ce que nous faisons. C'est par lui que nous améliorons notre performance commerciale et que nous tirons parti de la réputation d'Accenture sur le marché. C'est ainsi que nous faisons passer nos clients et nos collaborateurs avant tout. C'est notre façon de traduire notre intégrité en action... chacun de nous, à chaque instant, chaque jour.



**Julie Sweet**

Chief Executive Officer  
Accenture



**Patrick Rowe**

Chief Compliance Officer &  
Deputy General Counsel  
Accenture

## Notre Code of Business Ethics

Notre Code d'éthique professionnelle s'appuie sur nos valeurs fondamentales en détaillant les comportements éthiques attendus de la part de chaque collaborateur et forge notre culture de conformité, de conduite éthique et de responsabilité.

Son postulat de départ est simple : nous agissons toujours avec intégrité et conformément à la loi. En plus d'être la bonne chose à faire et de protéger Accenture, agir avec intégrité et conformément à la loi améliore notre performance et représente notre caractère en tant qu'entreprise - auprès de nos clients, de nos partenaires commerciaux et du grand public - et nous permet d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

Il s'agit de la méthode Accenture, the Accenture Way.

**Nos six valeurs fondamentales - la création de valeur pour nos clients, un réseau mondial unique, le respect des individus, l'excellence, l'intégrité et la gestion responsable - forment la culture et définissent le caractère d'Accenture. Elles servent de fondement à notre façon d'agir et de prendre des décisions.**

- **Création de valeur pour nos clients** - Permettre à nos clients de devenir des entreprises hautement performantes et créer des relations pérennes grâce à notre réactivité et notre pertinence, ainsi qu'en créant en permanence de la valeur.
- **Un réseau mondial unique** - Tirer parti d'un réseau mondial, des relations, de la collaboration et de l'apprentissage pour maintenir une qualité de service exceptionnelle pour nos clients à travers le monde.
- **Respect des individus** - Valoriser la diversité et les contributions individuelles, en créant un environnement de confiance, ouvert et inclusif, ainsi qu'en traitant chaque personne conformément aux valeurs d'Accenture.
- **Excellence** - Attirer, développer et retenir les meilleurs talents pour notre entreprise, motiver nos collaborateurs, les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes et à faire preuve d'efficacité, et favoriser un environnement de collaboration et de soutien mutuel.
- **Intégrité** - Rester inflexibles sur le plan de l'éthique et honnêtes, et inspirer la confiance en disant ce que nous pensons, en agissant conformément à nos déclarations et en assumant la responsabilité de nos actes.
- **Gestion responsable** - Respecter notre obligation de développer une entreprise plus efficace, plus solide et plus pérenne pour les générations futures, en protégeant la marque Accenture, en respectant nos engagements envers les autres parties prenantes, en agissant comme un entrepreneur responsable, en valorisant nos collaborateurs, en aidant les communautés et en participant à l'amélioration de l'environnement mondial.

## Qui doit s'y conformer

Notre Code of Business Ethics s'applique à l'ensemble du personnel d'Accenture : dirigeants, cadres et salariés de tous les pays — et à toutes les entités d'Accenture. En outre, les tiers, tels que les consultants, les agents et les fournisseurs, sont tenus de se conformer au Code d'éthique professionnelle lorsqu'ils agissent pour le compte d'Accenture.

### DÉFINITION

#### Qu'entendons-nous par entité d'Accenture ?

« Entité d'Accenture » désigne toute entité consolidée dans les états financiers d'Accenture ou autrement contrôlée par Accenture. L'utilisation et l'application par toute entité d'Accenture d'un code de conduite en lieu et place du Code d'éthique professionnelle doit faire l'objet de l'accord préalable du Directeur Juridique d'Accenture. En ce qui concerne les entités dans lesquelles Accenture détient une participation sans toutefois en détenir le contrôle, nous les encourageons à adopter et à suivre ce Code of Business Ethics le cas échéant.

## Vos responsabilités

### Agissez de façon éthique et conformez-vous à la loi, au Code d'éthique professionnelle ainsi qu'aux politiques d'Accenture

Chacune et chacun d'entre nous avons la responsabilité personnelle d'agir de façon éthique et conforme à la loi, au Code of Business Ethics et aux politiques et procédures d'Accenture et ce, à tout moment. Le non-respect de ces normes rompt la confiance d'Accenture et de ses clients envers vous et peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, et éventuellement engager votre responsabilité juridique. Dans certains cas, Accenture peut avoir une obligation légale ou de toute autre nature de signaler les résultats d'une enquête aux autorités compétentes.

Les valeurs fondamentales et l'éthique d'Accenture sont mondiales et cohérentes. Nous reconnaissons que certaines cultures d'affaires ont des pratiques qui peuvent contrevenir à nos valeurs fondamentales et à notre éthique, de telle façon que les défendre peut parfois être inconfortable, voire difficile. Faire ce qui s'impose demande souvent du courage. Dire non à ces pratiques ne signifie pas que nous manquons de respect envers ces cultures.

## **Comprenez et respectez les codes de conduite des clients s'il y a lieu**

Il relève aussi de notre responsabilité de comprendre les codes de conduite de nos clients, outre le fait de respecter notre propre Code of Business Ethics. Il peut y avoir des restrictions relatives, par exemple, aux cadeaux, aux invitations et à la sécurité physique, plus strictes que les nôtres et, dans ce cas, nous les respectons conformément au contrat qui nous lie au client.

Lorsque la conformité n'est pas possible, nous en parlons avec le client. Le code de conduite d'un client peut sembler contredire notre Code d'éthique professionnelle - par exemple, il peut inclure des exigences que nous ne pouvons suivre (en raison de limitations pratiques sur la façon dont nous faisons des affaires) ou des dispositions qui ne nous sont pas applicables. Lorsque nous sommes confrontés à de telles situations, nous en parlons avec le client et cherchons à respecter l'esprit ou les principes clés de ce code, tout en appliquant toujours notre Code d'éthique professionnelle. Nous attendons également de vous que vous fassiez remonter vos préoccupations : parlez avec votre direction, la direction des ressources humaines ou la direction juridique pour résoudre le problème. Par exemple, nous pouvons avoir à inclure des limitations ou des clarifications dans nos accords avec certains clients pour respecter les obligations du code de conduite du client concerné.

## **Coopérez pleinement dans le cadre de toutes les enquêtes**

Nous coopérons pleinement à toutes les enquêtes, quelles qu'elles soient. Lorsque vous signalez un problème éthique, votre coopération peut être nécessaire pour résoudre le problème de manière appropriée. Nous respectons bien entendu votre droit d'utiliser la Business Ethics Helpline d'Accenture de manière anonyme (dans les pays le permettant), mais Accenture peut vous demander de fournir des informations complémentaires dans certains cas afin de faire progresser l'enquête.

## **Posez vos questions**

Si vous avez des questions sur vos responsabilités ou sur les informations contenues dans le Code of Business Ethics, veuillez consulter votre superviseur, votre conseiller d'orientation professionnel, un cadre d'Accenture, ou encore le Service des ressources humaines ou le Service juridique. Vous pouvez également soumettre toutes vos questions directement à l'Ethics group à l'adresse [compliance.program@accenture.com](mailto:compliance.program@accenture.com).

# PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS

Il n'y a pas toujours de solution claire aux problèmes qui surviennent. Dans les situations difficiles, faites preuve de discernement et consultez les autres pour vous aider à prendre de bonnes décisions.

## COMMENT FAIRE

### Prendre les bonnes décisions

Vous n'êtes pas sûr(e) de la conduite à suivre ou de la décision à prendre ? Posez-vous les questions suivantes :

- **Obligations légales** - Pourraient-elles contrevenir à la loi ?
- **Obligations envers Accenture** - Pourraient-elles contrevenir à nos valeurs fondamentales, notre Code of Business Ethics ou nos politiques internes ?
- **Obligations envers les tiers** - Pourraient-elles contrevenir à une obligation envers un client ou un autre partenaire commercial (par exemple, contrats ou codes de conduite ou politiques internes des clients) ?
- **Ne causez aucun préjudice** - Cela pourrait-il causer un préjudice à une personne, à nos réputations individuelles ou à la marque, la réputation, la performance financière ou les relations commerciales d'Accenture ?

Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui » – ne le faites pas.

Vous pouvez faire part de vos préoccupations auprès de votre superviseur, votre career counselor ou tout dirigeant d'Accenture, ainsi qu'à la direction des ressources humaines ou à la direction juridique. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour poser une question ou exprimer vos préoccupations par ces intermédiaires, utilisez la Business Ethics Helpline d'Accenture.

# COMMENT SIGNALER VOS PRÉOCCUPATIONS

Exprimez-vous si vous vous trouvez face à un comportement irrespectueux, inapproprié, frauduleux, contraire à l'éthique ou illicite, y compris si vous craignez des représailles.



Il existe de nombreuses façons d'exprimer vos préoccupations, et la plus efficace d'entre elles peut dépendre de la nature de ces inquiétudes. Vous pouvez toujours faire part de vos préoccupations à votre superviseur, votre career counselor ou tout dirigeant d'Accenture, ainsi qu'au service des ressources humaines ou au service juridique. Vous pouvez toujours faire remonter vos inquiétudes sans craindre les représailles si vous ne recevez pas de réponse acceptable de la part de votre premier point de contact.

Vous pouvez également visiter la Business Ethics Helpline d'Accenture à l'adresse <https://businessethicsline.com/accenture>, où vous pouvez signaler vos inquiétudes par Internet ou trouver un numéro de téléphone par pays pour parler avec un agent 24 h/24, 7 j/7. Dans la plupart des cas, vous pouvez rester anonyme lorsque vous avez recours à la Business Ethics Helpline d'Accenture ; cependant, dans certains pays, cela peut ne pas être le cas en raison de restrictions juridiques locales.

Vous trouverez des informations supplémentaires sur la façon d'exprimer vos préoccupations dans la Politique 1000 - Signalement des préoccupations d'ordre éthique et juridique et interdiction des représailles.

# SIX COMPORTEMENTS FONDAMENTAUX

---

Notre Code of Business Ethics est organisé autour de 6 comportements fondamentaux qui s'appliquent à chacune et chacun d'entre nous, tous les jours.

# 01 FAITES EN SORTE QUE VOTRE CONDUITE COMPTE

Le respect, l'inclusivité et les valeurs éthiques partagées sont au cœur de la culture d'Accenture et enracinés dans nos valeurs fondamentales. Faire en sorte que votre comportement individuel reflète nos valeurs consiste à cultiver ces valeurs et décrit les comportements que nous attendons de la part de nos collaborateurs, afin qu'ils puissent développer leur plein potentiel tous les jours. Il y a cinq façons de vous assurer que votre conduite compte.

## Parler sans crainte et tolérance zéro face aux représailles

Nous parlons sans crainte car nous savons qu'Accenture ne tolère en aucune façon les représailles.

### **Exprimez-vous sur les comportements irrespectueux, inappropriés, frauduleux, contraires à l'éthique ou illicites**

Si vous avez la moindre inquiétude de bonne foi concernant un comportement irrespectueux, inapproprié, contraire à l'éthique ou illicite, Accenture veut que vous vous exprimiez. Vous pouvez toujours faire remonter vos inquiétudes sans craindre les représailles si vous ne recevez pas de réponse acceptable de la part de votre premier point de contact. Nous prenons au sérieux toutes les inquiétudes, notamment les allégations de représailles.

#### COMMENT FAIRE

##### **Comment signaler ses inquiétudes**

Faites part de vos préoccupations aux personnes suivantes :

- Votre superviseur
- Votre career counselor
- Tout dirigeant d'Accenture
- La direction des ressources humaines
- La direction juridique
- Accenture Business Ethics Helpline

La façon dont nous traitons vos préoccupations dépend de leur nature et de leur gravité. Nous pouvons les traiter par le biais de discussions avec vos collègues de travail, les dirigeants d'Accenture, ou la direction des ressources humaines ou, dans certains cas, par le biais d'enquêtes formelles. Quelle que soit la personne à laquelle vous exprimez vos préoccupations, nous cherchons toujours à nous assurer qu'elles sont traitées par les personnes les plus adéquates au sein d'Accenture - en toute confidentialité et avec sensibilité.

### **Agissez**

Agissez ou demandez une orientation lorsqu'un collaborateur vous approche avec une préoccupation impliquant un comportement irrespectueux, inapproprié, frauduleux, contraire à l'éthique ou illicite. Quel que soit votre niveau de carrière, nous prenons vos préoccupations au sérieux et vous invitons à agir ou à les faire remonter par le canal approprié.

### **Nous appliquons une tolérance zéro face aux représailles**

Chez Accenture, nous ne tolérons aucune sorte de représailles à l'encontre des personnes s'étant exprimées en toute bonne foi. Les représailles signifient toute sorte de traitement injuste, qu'il soit subtil ou flagrant. Les représailles ont des conséquences graves pouvant aller jusqu'au licenciement.

#### ATTENTE

#### **Les dirigeants d'Accenture doivent donner l'exemple :**

Les dirigeants d'Accenture sont tenus de se conformer aux normes les plus élevées d'adoption des comportements modèles, d'agir lorsqu'ils sont témoins de comportements abusifs et de s'assurer qu'il n'y a aucune sorte de représailles contre une personne s'étant exprimée de bonne foi. Il ne s'agit pas seulement d'une attente - c'est une obligation. Dans certaines cultures, le respect de la direction peut rendre difficile aux plus jeunes d'entrer en désaccord ou de faire des feedbacks critiques, c'est pourquoi nous attendons des dirigeants d'Accenture qu'ils créent un environnement où les personnes se sentent libres d'exprimer leurs préoccupations.

## Le respect des personnes

Nous sommes respectueux les uns envers les autres.

### Se respecter les uns les autres

Accenture ne tolère pas les comportements irrespectueux ni le harcèlement quels qu'ils soient. Le plus important n'est souvent pas de savoir si le comportement irrespectueux ou le harcèlement est intentionnel ou non—mais plutôt de savoir comment le comportement est reçu par la personne concernée. Si c'est raisonnablement perçu comme étant irrespectueux, c'est interdit par Accenture. Les comportements irrespectueux et le harcèlement revêtent de nombreuses formes. Il s'agit de comportements qui interfèrent avec la performance de travail ou tout autre traitement d'une personne qui engendre un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

### Les comportements irrespectueux et le harcèlement peuvent survenir dans de nombreux contextes, y compris, mais sans s'y limiter :

- Quelque chose que quelqu'un dit ou fait (ou ne dit pas ou ne fait pas), que ce soit en personne ou à distance
- Un courriel électronique, une lettre ou un document
- Une publication sur Internet ou l'Intranet (par exemple sur Facebook ou Twitter ou sur un blog)
- Un message envoyé par les applications de messagerie instantanée (par exemple, sur Skype, Microsoft Teams ou WhatsApp)
- Un geste physique

### Les exemples de comportement irrespectueux ou de harcèlement comprennent, mais ne se limitent pas à :

- Crier de manière répétée sur les employés en public ou en privé ou faire un usage excessif d'obscénités ou de jurons dirigés contre un individu et/ou le produit du travail d'un individu
- La vulgarité ou la grossièreté ciblées, les insultes personnelles, les injures ou humiliations et/ou les intimidations publiques ou privées
- Une colère incontrôlable et menaçante envers un individu
- Le mépris flagrant et répété d'un individu envers le temps personnel d'une autre personne
- La diffusion de rumeurs avec une intention délibérée de nuire à une personne ou les attaques négatives persistantes, injustifiées et/ou inutiles à la vie personnelle ou professionnelle d'une personne
- Un manque de respect délibéré et flagrant des différences culturelles
- L'exclusion délibérée ou isolement continu d'activités sociales professionnelles
- Le fait de montrer des images offensantes ou des blagues offensantes
- Les contacts physiques non souhaités

- L'abus de pouvoir (y compris le recours à l'intimidation, aux menaces, au chantage, à la contrainte ou à l'obligation pour qu'une personne effectue des tâches ou des commissions purement personnelles)
- Les menaces de licenciement, de perte de promotion, de privation de possibilités de travail ou autres conséquences négatives non conformes à notre principe de méritocratie
- Le harcèlement, les « attaques » ou les comportements abusifs (dans chaque cas, par une ou plusieurs personnes) ; « harcèlement » désigne un comportement, dirigé contre une personne, qui est intimidant, offensant ou malveillant et qui sape la confiance et l'estime de soi de cette personne
- La menace de violence ou l'exercice concret de violence qu'elle soit ou non dirigée contre un individu

**Le harcèlement sexuel implique une conduite de nature sexuelle non désirée et inclut, mais sans s'y limiter, les exemples ci-dessus ou :**

- Envoyer, prendre ou afficher des photos ou tout autre matériel à caractère sexuel, lubrique et/ou indécent
- Les commentaires ou blagues suggestifs, obscènes ou indécents (qu'ils visent une personne précise ou aient un caractère plus général)
- Des demandes importunes et répétées de rendez vous sociaux
- Les manifestations d'affection non souhaitées
- Une attention répétée et non souhaitée, comme par exemple des appels téléphoniques, des textos ou des messages à une personne sans que le contact n'ait de raison liée au travail
- Les contacts physiques non souhaités de nature sexuelle
- Une personne en position de force qui fait des avances sexuelles non souhaitées ou qui laisse entendre que les décisions liées à l'emploi peuvent être affectées par l'acceptation ou le refus d'avances sexuelles

Nous attendons de tous nos collaborateurs, quel que soit leur niveau de carrière ou leur rôle, qu'ils se traitent mutuellement, et qu'ils traitent les tiers avec lesquels nous interagissons dans des situations professionnelles - en personne ou en ligne -, avec respect et courtoisie professionnelle. Cela comprend le personnel des clients et des fournisseurs, les conseillers de nos clients et le personnel des hôtels, des restaurants et des compagnies aériennes.

**Nous garantissons un lieu de travail sans comportement irrespectueux ni harcèlement**

Le harcèlement sur la base des caractéristiques d'une personne - connues sous le nom anglais de « protected characteristics » - est illicite dans de nombreux pays. Un comportement irrespectueux est également potentiellement illicite ou peut faire l'objet de poursuites judiciaires dans de nombreux pays. Les valeurs éthiques d'Accenture vont au-delà de ce qu'exige la loi. Nous voulons un lieu de travail exempt de toute forme de comportement irrespectueux ou de harcèlement, que le problème soit ou non couvert par les lois applicables.

ATTENTE

**Nous ne harcelons aucune personne sur la base des caractéristiques suivantes :**

La race, la religion, les croyances, la couleur de peau, le sexe, la grossesse, la maternité, la situation maritale ou familiale, l'âge, le handicap physique ou mental, l'ascendance, les informations génétiques, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, les convictions politiques, l'adhésion à un syndicat, le statut de vétéran ou tout autre statut protégé par les lois locales applicables.

ATTENTE

**Les dirigeants d'Accenture doivent donner l'exemple :**

Nos dirigeants jouent un rôle important en montrant l'exemple depuis leur poste et en s'assurant de maintenir un environnement de travail respectueux, éthique et juste. Accenture encourage ses dirigeants à montrer l'exemple de l'équilibre travail/vie privée et tous ses collaborateurs à respecter le besoin de cet équilibre travail/vie privée de leurs collègues. Ils ont également la responsabilité d'intervenir systématiquement s'ils sont témoins de, ou prennent connaissance de tout comportement inapproprié ou irrespectueux, ainsi que d'encourager leurs équipes à faire de même.

## Ambassadeurs d'Accenture

Nous sommes fiers d'être des ambassadeurs d'Accenture, et nous agissons en conséquence.

### **Nous agissons conformément aux normes les plus élevées de comportement professionnel**

Que ce soit au travail, en voyage d'affaires, au cours de communications en ligne, de formations ou d'évènements sociaux avec nos collègues ou clients, nous sommes toujours des « ambassadeurs d'Accenture » et notre comportement rend compte de l'approche Accenture. Notre comportement représente autant ce que nous sommes que ce qu'est Accenture. Nous agissons conformément aux normes les plus élevées de comportement professionnel. Une bonne conduite professionnelle est particulièrement importante car nos comportements individuels affectent nos collègues, nos clients, nos communautés et en dernière instance, la réussite de notre entreprise.

#### ATTENTE

#### **Les dirigeants d'Accenture doivent donner l'exemple :**

Nos dirigeants en particulier sont tenus de donner l'exemple en adoptant des comportements professionnels positifs, en inspirant et en motivant les employés et en favorisant un sens collectif des objectifs et la collaboration dans le travail que nous faisons pour nos clients.

## Méritocratie et non-discrimination

Nous appliquons le principe de méritocratie lorsque nous prenons des décisions qui concernent nos collaborateurs.

### **Nous appliquons le principe de méritocratie lorsque nous prenons des décisions qui concernent nos collaborateurs**

La méritocratie implique que toutes les décisions d'emploi doivent être basées uniquement sur les contributions et les capacités prouvées d'un individu dans le cadre d'actions répondant aux besoins commerciaux d'Accenture. Cela s'applique à toutes les décisions sur le recrutement, la rémunération, les promotions, la performance et les attributions de postes.

### **Nous apprécions la diversité et ne discriminons pas**

Accenture est une société mondiale. Nous apprécions la diversité des cultures, aspirons à avoir une main-d'œuvre diverse et inclusive et respectons les exigences légales en matière de recrutement.

De nombreuses lois locales dans le monde interdisent la discrimination contre les personnes sur la base de certaines caractéristiques. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent ces lois contre la discrimination, mais les valeurs éthiques d'Accenture vont au-delà des exigences légales : nous avons tous la responsabilité de soutenir et promouvoir notre principe de méritocratie pour conserver un environnement de travail juste, positif et inclusif.

#### ATTENTE

#### **Nous ne discriminons aucune personne sur la base des caractéristiques suivantes :**

La race, la religion, les croyances, la couleur de peau, le sexe, la grossesse, la maternité, la situation maritale ou familiale, l'âge, le handicap physique ou mental, l'ascendance, les informations génétiques, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, les convictions politiques, l'adhésion à un syndicat, le statut de vétéran ou tout autre statut protégé par les lois locales applicables.

## Conflits d'intérêts personnels

Nous nous assurons que nos intérêts et relations personnels n'engendrent pas de conflits pour Accenture.

### Identifier les conflits d'intérêts personnels

Conformément à notre valeur fondamentale de gestion, nous avons le devoir envers Accenture de faire progresser ses intérêts commerciaux. Un conflit d'intérêts personnel est une situation où vos intérêts personnels propres (ou ceux d'un membre de votre famille ou d'un ami proche) peuvent affecter votre capacité à agir dans l'intérêt d'Accenture, ou affecter votre objectivité et vos obligations envers Accenture.

#### EXEMPLE

##### Agir dans le meilleur intérêt d'Accenture signifie :

- Nous ne sommes pas en concurrence avec Accenture
- Nous n'utilisons pas la propriété ou les informations d'Accenture, ni notre position, pour notre propre bénéfice personnel (ou celui des membres de notre famille ou nos amis proches)
- Nous ne profitons pas des opportunités pour nous-mêmes (ou les membres de notre famille ou nos amis proches) que nous découvrons grâce à l'utilisation de la propriété, des informations d'Accenture, ou par toute autre façon liée à notre position chez Accenture

Notre société est construite sur des relations fondées sur la confiance - le risque de conflits d'intérêts affaiblit cette confiance. Ne pas éviter ou traiter correctement un conflit personnel peut avoir des conséquences très graves - à la fois pour Accenture et pour vous-même à titre personnel.

#### EXEMPLE

##### Exemples de conséquences des conflits d'intérêts personnels :

- Votre intégrité, et par conséquent votre réputation, pourraient être mises en doute et les clients pourraient remettre en cause une collaboration avec vous ou la poursuite d'affaires avec Accenture
- La réputation d'Accenture ou les relations avec nos clients pourraient en souffrir
- Accenture pourrait perdre des opportunités commerciales à l'avenir
- Cela pourrait entraîner des sanctions disciplinaires contre vous (qui peuvent aller jusqu'à la résiliation de votre contrat de travail)
- Accenture pourrait devoir faire face à des poursuites judiciaires pouvant résulter en une condamnation d'Accenture (ou de ses collaborateurs) pour responsabilité, notamment à des sanctions pénales ou à des amendes

Un conflit personnel peut surgir dans de nombreuses situations différentes. Chacune et chacun d'entre nous est la/le mieux placé(e) pour identifier l'existence d'un conflit personnel. C'est pourquoi il est important de faire preuve de discernement pour identifier les conflits d'intérêts personnels réels, potentiels ou perçus comme tels.

EXEMPLE

**Exemples de situations pouvant présenter un conflit d'intérêts personnel :**

- Investissements personnels ou de membres de la famille
- Activités extérieures
  - Participation à des conseils d'administration ou à des organes consultatifs
  - Activités caritatives
  - Fondation d'une entreprise ou acceptation d'un emploi en dehors d'Accenture
- Relations familiales ou personnelles

**Signalez les conflits d'intérêts personnels, obtenez les autorisations nécessaires et respectez toutes les restrictions**

Nous comprenons que des conflits personnels surgissent occasionnellement dans le cours normal des activités d'une société. La chose la plus importante à faire lorsque vous vous trouvez face à un conflit d'intérêts personnel est de nous le signaler aussi rapidement que possible, d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et de respecter toutes les restrictions éventuelles. Un conflit d'intérêts personnel est souvent facile à résoudre à condition qu'il soit signalé suffisamment rapidement.

# 02 RESPECTEZ LES LOIS

Nous respectons toutes les lois, qu'elles soient locales, nationales ou régionales. Les collaborateurs d'Accenture et les personnes agissant pour notre compte sont responsables de comprendre les règles applicables et doivent travailler avec le Service juridique pour en garantir la conformité. Les violations de la loi peuvent être très dommageables pour Accenture, et peuvent entraîner des amendes, la révocation de privilèges contractuels avec des gouvernements, l'emprisonnement pour conduite criminelle et des dommages au niveau de nos relations d'affaires et de notre réputation.

## **Lutte contre la corruption**

### Partie 1 sur 3

Nous ne versons ni n'acceptons aucun pot-de-vin — notamment les cadeaux, les repas, les divertissements ou les voyages inappropriés — et nous obtenons les accords nécessaires avant d'offrir des cadeaux, des repas, des divertissements ou des voyages à des agents publics.

#### **Nous appliquons les lois de lutte contre la corruption sans exception**

La position d'Accenture au regard de la corruption est très simple : La corruption est répréhensible, elle est illicite et nous ne donnons ni n'acceptons de pots-de-vin.

Nous respectons les lois de lutte contre la corruption — sans exception, quelles que soient la culture ou les pratiques commerciales locales. Même si nos concurrents offrent des pots-de-vin ou font des paiements douteux, Accenture applique une tolérance zéro envers les pots-de-vin ou toute autre activité qui contrevient à ces lois.

EXEMPLE

**Exemples de lois de lutte contre la corruption que nous respectons :**

- Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis
- Bribery Act du Royaume Uni
- Lois locales de lutte contre la corruption dans tous les pays où nous faisons des affaires

**Ne donnez pas et n'acceptez pas de pots-de-vin**

Nous sommes fiers de nos relations avec nos clients et comprenons que cultiver ces relations s'accomplit souvent le mieux dans un contexte social - tels que des repas, des événements sportifs ou d'autres formes de divertissement. Alors que certaines activités pour établir des relations commerciales- y compris les cadeaux, repas et les invitations - peuvent être appropriées, nous devons également rester vigilants pour nous assurer que rien de ce que nous faisons ne puisse créer l'apparence d'une inconvenance.

Les pots-de-vin sont « toute chose de valeur » offerte avec l'intention d'obtenir un avantage indu ou d'influencer le récipiendaire de façon inappropriée. Ceci signifie toute chose de valeur pour la personne que l'on essaie d'influencer - qu'elle qu'en soit la valeur commerciale. Peu importe que la chose de valeur soit financée par Accenture, un tiers ou les ressources personnelles de l'employé. Le simple fait d'offrir une chose de valeur peut enfreindre la loi, que le bénéficiaire l'accepte ou non ou en tire ou non un avantage.

EXEMPLE

**Exemples de « toute chose de valeur » :**

- Les cadeaux ou paniers cadeaux
- Les repas ou boissons
- Le divertissement tels que les entrées de théâtre et de spectacles sportifs
- Les frais de déplacement clients
- Les articles promotionnels d'Accenture
- Les invitations à des événements commerciaux
- Les intangibles, tels que :
  - Les faveurs personnelles
  - Les prêts
  - Le traitement préférentiel en rapport avec l'emploi et les stages

## **N'offrez pas de cadeaux, de repas, de divertissements ou de voyages inappropriés**

Conformément aux lois de lutte contre la corruption, il est illégal d'offrir ou de donner des cadeaux, des repas, du divertissement ou des voyages si cela se fait avec l'intention de corrompre. L'intention de corrompre signifie que votre objectif, lorsque vous donnez le cadeau, le repas, le divertissement ou le voyage, est d'influencer quelqu'un à utiliser sa position au bénéfice d'Accenture.

### **Appliquez nos 5 critères cadeaux, repas, divertissement et voyage**

Avant d'offrir ou d'accepter tout cadeau, repas, divertissement ou voyage, appliquez nos cinq critères relatifs aux cadeaux, repas, divertissements ou voyages (5 Critères GMET) pour confirmer qu'il est :

1. Justifié par un motif légitime et non pas avec l'intention d'obtenir un avantage indu ou d'influencer de façon inappropriée le récipiendaire
2. Autorisé par la loi
3. Autorisé par nos politiques internes
4. Autorisé par les politiques du récipiendaire et par tout accord existant entre Accenture et l'employeur du récipiendaire
5. D'une valeur raisonnable et appropriée au regard des circonstances

De nombreuses sociétés et de nombreux gouvernements ont des politiques relatives aux cadeaux et divertissements que leurs employés peuvent accepter, et nos contrats avec certains clients ou tiers nous limitent ou nous interdisent parfois spécifiquement d'offrir des cadeaux, des repas, des divertissements ou des voyages à leurs employés. C'est pourquoi vous devez examiner et confirmer que les politiques du récipiendaire ainsi que ses contrats avec Accenture nous permettent d'offrir un cadeau, un repas, un divertissement ou un voyage avant de le faire.

#### COMMENT FAIRE

#### **Comment peut-on déterminer si un cadeau, un repas, un divertissement ou un voyage est approprié ?**

Demandez-vous :

- Cela mettrait-il dans l'embarras nos clients ou inquiéterait-il nos clients, Accenture ou vous-même personnellement, si des tiers venaient à prendre connaissance du cadeau, repas, divertissement ou voyage offert ?
- Le cadeau, repas, divertissement ou voyage offert pourrait-il apparaître comme cherchant à influencer l'objectivité du récipiendaire ?
- Le cadeau, repas, divertissement ou voyage pourrait-il être considéré comme somptueux ou déraisonnable ?
- Y-a-t-il une offre ou une opportunité de vente en cours auprès de la société du récipiendaire ?

Si la réponse à l'une de ces questions est « oui », le cadeau, repas, divertissement ou voyage est probablement inapproprié.

## **Obtenez une autorisation avant d'offrir des cadeaux, repas, divertissements ou voyages à des agents publics**

Offrir un cadeau, un repas, un divertissement ou un voyage à un agent public est permis si le cadeau, repas, divertissement ou voyage répond à nos 5 critères GMET - et - si le cadeau est approuvé par notre Outil GMET. Les agents publics et assimilés « Public Officials » (qui peuvent être des membres de la famille) sont généralement des employés gouvernementaux ou des employés d'organisations détenues en totalité ou en partie par un gouvernement.

### EXEMPLE

#### **Exemples d'agents publics et assimilés « Public Officials » :**

- Les représentants de gouvernement élus ou nommés
- Les fonctionnaires et les employés d'organismes gouvernementaux
- Les employés d'organismes fédéraux, nationaux, régionaux et municipaux
- Les employés de sociétés détenues en totalité ou en partie par des organismes fédéraux, nationaux, régionaux ou municipaux
- Les administrateurs externes d'entreprises détenues par l'État
- Les législateurs à mi-temps
- Les députés, sénateurs et leurs collaborateurs Les membres de familles royales
- Les candidats politiques
- Les cadres de la Banque Mondiale, des Nations-Unies ou du Fonds Monétaire International
- Les professeurs et administrateurs d'universités et d'hôpitaux publics
- Les employés de sociétés détenues par l'Etat
- Les employés de banques partiellement nationalisées

## Partie 2 sur 3

Nous n'avons pas recours ni ne permettons à des tiers de remettre des pots-de-vin ou de faire des paiements douteux, et c'est pourquoi nous ne travaillons qu'avec des intermédiaires commerciaux approuvés ; des sociétés ou des individus dont nous attendons qu'ils interagissent avec nos clients ou qu'ils représentent Accenture auprès d'organismes gouvernementaux.

## **Examinez soigneusement les intermédiaires commerciaux avant de commencer à faire des affaires avec eux**

En raison du fait qu'Accenture peut être tenue responsable de pots-de-vin remis par des « Intermédiaires commerciaux » tiers pour le compte d'Accenture - même si nous n'avons pas approuvé leurs actions ou si nous n'en avons pas eu connaissance - nous examinons minutieusement les Intermédiaires commerciaux potentiels avant d'entrer en relation d'affaires avec eux. Pour garantir que nous ne travaillons qu'avec des personnes physiques et des sociétés dont la réputation est impeccable, nous procédons à des vérifications raisonnables sur tous les Intermédiaires commerciaux avant de les engager. Ces vérifications sont renouvelées tous les trois ans pour les individus et les sociétés avec lesquels nous développons une relation à long terme.

### DÉFINITION

#### **Qu'est-ce qu'un Intermédiaire commercial ?**

Une personne ou une société dont nous attendons qu'elle :

- Interagisse avec nos clients – par exemple : apporteurs d'affaires, sous-contractants, maîtres d'œuvre, partenaires d'alliance, partenaires de coentreprises et fournisseurs
- Représente Accenture auprès d'un organisme gouvernemental - par exemple : pour obtenir une licence, un visa, un permis ou toute autre forme d'autorisation ; pour intervenir sur un problème réglementaire ; ou pour influencer une action législative

### COMMENT FAIRE

#### **Comment procéder si vous souhaitez faire appel à un Intermédiaire commercial ?**

- Avant de travailler avec un Intermédiaire commercial, vous devez d'abord consulter le Portail des Intermédiaires commerciaux (BI) pour voir si cet Intermédiaire commercial a déjà été approuvé pour le pays et le type de clients que nous envisageons
- Demandez l'autorisation d'avoir recours à un Intermédiaire commercial qui n'a pas été approuvé sur le Portail BI, ce qui acheminera votre demande au Service Juridique et à la direction de l'entreprise pour examen et approbation

## Partie 3 sur 3

Nous respectons les procédures d'Accenture sur l'interaction avec les agents publics et assimilés « Public Officials » et les règles relatives aux contributions politiques et aux activités de campagnes.

### **Suivez les procédures d'Accenture sur l'interaction avec les agents publics et assimilés « Public Officials »**

Les collaborateurs qui interagissent avec des agents publics, ou qui supervisent d'autres employés qui le font, doivent comprendre et respecter nos procédures internes ainsi que les lois régissant le lobbying et les représentants d'intérêts ainsi que le contact avec les agents publics, les contributions politiques et les activités de campagne. En règle générale, abstenez-vous de vous engager dans des activités qui pourraient placer le nom d'Accenture dans une posture politique partisane.

### **Suivez les règles d'Accenture sur les contributions politiques et les activités de campagnes**

Pour éviter de donner une apparence d'inconvenance et pour prévenir les conflits d'intérêts, nous interdisons les contributions politiques (qu'elles soient financières ou en nature) aux candidats politiques, aux partis politiques ou aux comités multipartites au nom d'Accenture ou de ses clients.

#### DÉFINITION

##### **Qu'est-ce qu'un don en nature ?**

L'utilisation de biens d'Accenture, y compris de ses actifs incorporels tels que le temps, l'utilisation d'équipements ou de technologies (par exemple ordinateur portable, messagerie électronique d'Accenture) ou encore l'espace de bureaux pour réaliser des activités au soutien de candidats politiques

## Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous ne nous livrons à aucune activité de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme ni n'aidons aucun tiers à le faire, nous faisons remonter tous les signaux d'alarme que nous identifions pour enquête et nous signalons les activités suspectes au gouvernement le cas échéant.

### **Ne vous livrez à aucune activité de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme et n'aidez personne à le faire**

Accenture a une politique de tolérance zéro à l'égard de la criminalité financière. Cela comprend le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Vous êtes l'outil d'Accenture le plus efficace pour détecter les signaux d'alarme.

Accenture court un risque plus important d'être exposée à des activités de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme lorsque nous :

- Administrons des fonds ou traitons des transactions ou des demandes financières pour le compte de clients
- Menons des activités dans des pays où les lois interdisant les activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ne sont pas bien appliquées
- Menons des activités dans des pays où les normes de transparence financière (par exemple secret bancaire) facilitent la dissimulation de ces activités, qui y sont donc plus répandues

#### DÉFINITION

##### **Qu'est-ce que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?**

- Le blanchiment d'argent consiste à transformer de l'argent ou des biens obtenus par le biais d'une activité criminelle en biens apparemment légitimes
- Le financement du terrorisme a recours à de l'argent ou des actifs, qu'ils soient légitimes ou obtenus par l'intermédiaire d'activités délictueuses ou criminelles, pour financer des activités ou des groupes terroristes

Cependant, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont liés car le terrorisme est en général financé par de l'argent ou des biens acquis de manière illégale, mais blanchis par la suite afin que leur origine semble légitime.

## **Nous faisons remonter tout signal d'alarme que nous identifions pour enquête et nous signalons les activités suspectes au gouvernement le cas échéant**

Si vous identifiez un signal d'alarme, vous êtes tenu(e) de suivre les trois étapes suivantes :

1. Faites remonter le signal d'alarme à votre direction, à la direction des ressources humaines ou à la direction juridique, ou enfin à la Business Ethics Helpline d'Accenture. Si vous êtes employé par, ou si vous fournissez des services pour le compte d'une société réglementée d'Accenture, faites remonter les signaux d'alarme à votre Responsable conformité de lutte contre le blanchiment d'argent (« AML » pour ses initiales en anglais). Même si vous n'êtes pas certain(e) à 100 % qu'il s'agisse d'un signal d'alarme, faites-nous part de vos préoccupations.
2. Si le signal d'alarme que vous identifiez fait partie d'une transaction ou d'un processus d'approbation que vous réalisez, vous devez suspendre temporairement la transaction ou le processus d'approbation.
3. Lorsque vous identifiez un signal d'alarme, évitez d'avertir ou d'alerter les clients ou tout autre tiers sur le fait que vous avez connaissance d'une activité potentiellement illicite car ceci peut être illégal dans certains pays et peut compromettre une enquête.

### DÉFINITION

#### **Que sont les signaux d'alarme ?**

- Les signaux d'alarme sont des circonstances, des activités ou des événements qui, de par leur nature et le contexte dans lequel ils surviennent, peuvent constituer des signes d'activité de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme
- Les signaux d'alerte ne sont pas nécessairement des signes évidents de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, et il est peu courant de constater une telle activité de façon directe - il s'agira plus probablement de signes d'autres activités illicites, telles que les tentatives de fraude, qui génèrent des gains financiers illicites

## Concurrence loyale

### Partie 1 sur 2

Nous ne nous mettons pas d'accord avec nos concurrents pour établir un prix pour nos services ni pour déterminer si nous allons chercher à profiter d'opportunités commerciales au sein d'un marché en particulier.

#### **Nous sommes des concurrents déterminés mais équitables.**

Accenture recherche et obtient des contrats exclusivement sur la base de son mérite. Ne vous livrez à aucune activité qui pourrait avoir l'apparence d'un comportement de concurrence déloyale.

Ne collaborez ni concluez d'accord avec un concurrent sur la tarification de services ou d'offres, ou sur le calendrier d'augmentations de prix planifiées ou de modifications de marges cibles. Ces pratiques sont communément appelées ententes illicites, abus de position dominante ou de dépendance économique ou pratiques des prix abusivement bas ou prédateurs et contreviennent aux lois régissant la concurrence.

Ne participez pas à des répartitions d'opportunités, de marchés, d'offres ou de régions géographiques. Ces pratiques sont communément appelées ententes sur la répartition d'un marché, et elles constituent également une violation des lois de la concurrence.

Si un concurrent vous approche pour vous proposer une activité interdite, faites-lui clairement comprendre que nous n'acceptons rien et que nous ne voulons pas ses informations confidentielles. Interrompez immédiatement tout contact avec cette personne et contactez le Service juridique aussi rapidement que possible.

#### DÉFINITION

##### **Qu'est-ce qu'un concurrent ?**

- Toute société pouvant fournir un service, une solution ou une offre qu'un client pourrait choisir de préférence à ceux d'Accenture est un concurrent
- Qu'une entreprise soit ou non en concurrence avec Accenture peut varier d'un contexte à l'autre, étant donnée la nature de nos activités. Nous avons des relations avec des entreprises qui sont des concurrents à certains moments et des partenaires commerciaux, des fournisseurs ou même des clients à d'autres moments
- Lorsque nous entrons en concurrence avec un partenaire commercial, un client ou un fournisseur dans une situation donnée, nous devons traiter cette société comme deux entreprises distinctes avec des relations distinctes - une qui est notre concurrente, et l'autre qui est un partenaire commercial, un client ou un fournisseur

## Partie 2 sur 2

Nous ne faisons pas un usage abusif des informations confidentielles de nos concurrents, partenaires commerciaux, clients, fournisseurs ou précédents employeurs.

### **Ne partagez pas les informations confidentielles d'Accenture avec un concurrent, et n'acceptez pas les informations confidentielles d'un concurrent.**

Si l'approche Accenture consiste à collaborer et à partager, nous devons le faire dans des limites appropriées. Ne partagez pas les informations confidentielles d'Accenture avec un concurrent, et n'acceptez pas les informations confidentielles d'un concurrent. Lorsque vous rejoignez Accenture, n'apportez pas de documents appartenant à vos précédents employeurs ni ne partagez les informations confidentielles desdits précédents employeurs. Ne demandez pas à d'autres employés de divulguer des informations confidentielles concernant leurs anciens employeurs.

#### DÉFINITION

##### **Comment définir les informations confidentielles ?**

Les informations confidentielles sont des informations ou des documents généralement non disponibles au grand public, en lien avec les activités commerciales, la recherche et le développement, les clients ou d'autres partenaires commerciaux, ou encore les employés - et peuvent inclure :

- La fixation des prix ou les marges cibles
- Les listes de clients
- Les coûts de distribution ou autres
- Les plans stratégiques
- Les plans marketing
- Les conditions générales des contrats
- Les programmes de recherche et de développement

Nous respectons les obligations pesant sur les personnes qui nous rejoignent. Nous respectons les engagements contractés par les candidats et les nouveaux employés auprès de leurs employeurs précédents, tels que les obligations de confidentialité ou les accords de non-concurrence ou de non-sollicitation d'anciens clients ou collègues. Nous attendons des nouveaux collaborateurs d'Accenture qu'ils soient conscients de ces obligations et qu'ils avertissent immédiatement leurs superviseurs dans le cas où une activité de leur poste pourrait entrer en conflit avec ces obligations.

## Confidentialité des données

Nous traitons et protégeons les données personnelles conformément aux lois relatives à la confidentialité des données.

### Respectez les lois relatives à la protection des données

Nous respectons les lois relatives à la protection des données lorsque nous recueillons et traitons des données à caractère personnel, notamment lorsqu'elles sont relatives à nos collaborateurs et clients. Les lois de protection des données donnent des droits aux personnes physiques sur leurs données à caractère personnel.

#### DÉFINITION

##### Que réglementent les lois de confidentialité des données ?

- Quand et comment les données personnelles
- La façon dont elles peuvent être utilisées et quand doivent-elles être supprimées
- Quelles informations doivent être communiquées
- Quand et quel consentement doit-il être obtenu
- Quand peuvent-elles être divulguées ou partagées avec des tiers
- Quand peuvent-elles être transférées en dehors des frontières nationales
- Les droits des personnes sur leurs données personnelles

Nous traitons les données personnelles de façon équitable et conformément à la loi, et fournissons l'accès aux données personnelles que nous détenons aux seules personnes qui peuvent en justifier le besoin. Lorsque quelqu'un nous fournit des données personnelles le concernant, nous lui indiquons qui collecte/ utilise les données, quelle utilisation en sera faite et nous respectons ses droits sur ses données, notamment son droit d'accès et de correction.

Nous ne réutilisons pas de données personnelles à d'autres fins que l'utilisation prévue, et nous minimisons et anonymisons la collecte de données dans la mesure du possible. Accenture a mis en place des politiques et des procédures de rétention; lorsque nous n'avons plus besoin de conserver des données personnelles, nous les détruisons. Nous avons mis en place des mesures de sécurité organisationnelles, physiques et techniques pour les données personnelles que nous détenons.

#### DÉFINITION

##### **Que sont les données à caractère personnel ?**

Les données personnelles sont toutes données qui peuvent être liées à un individu identifiable.

En voici quelques exemples :

- L'origine ethnique
- Les données médicales
- Les numéros de cartes de crédit
- Les numéros de comptes de pension
- Les adresses de courrier électronique
- Les coordonnées du domicile et de l'entreprise
- Les opinions sur des personnes, leurs préférences, leur voix et leur image

Accenture reconnaît l'importance de la sécurité lorsque nous faisons appel à des prestataires externes (« sous-traitants ») pour assurer le traitement de données personnelles pour notre compte. Nous nous assurons que les sous-traitants sont contractuellement tenus de traiter les données en respectant nos instructions et qu'ils maintiennent des mesures appropriées de protection de ces données.

Nous suivons les procédures internes d'Accenture pour gérer une potentielle violation d'un mécanisme assurant la sécurité des données, tout accès ou toute divulgation non autorisés et toute perte de données personnelles.

## **Conformité gouvernementale**

Nous obtenons toutes les autorisations nécessaires pour fournir des services aux gouvernements clients et respectons toutes les réglementations relatives à la passation de contrats et de marchés avec les gouvernements.

### **Sachez faire des affaires avec les gouvernements**

La signification de « gouvernement » est large. Les gouvernements clients peuvent inclure des organismes gouvernementaux traditionnels ainsi que des entités commerciales à but lucratif contrôlées par, ou appartenant (même partiellement) à, des gouvernements.

Faire des affaires avec des gouvernements et faire des affaires avec des clients commerciaux sont deux choses très différentes.

En raison du fait que travailler pour des entités gouvernementales comporte souvent des risques juridiques entre autres, nous obtenons toutes les approbations nécessaires avant de poursuivre des opportunités de prestations de services à des gouvernements ou des clients contrôlés par, ou appartenant à, des gouvernements. Nous comprenons et respectons les obligations et les restrictions légales qui s'appliquent à l'offre, à la tarification et à la livraison de nos services à nos clients gouvernementaux.

## Conformité commerciale

Nous respectons tous les contrôles sur le commerce international applicables (notamment les sanctions économiques et le contrôle des exportations), et nous examinons toutes les opportunités d'affaires pour en assurer la conformité.

### **Respectez toutes les réglementations sur le contrôle des exportations et importations internationales applicables, notamment les sanctions économiques et les restrictions aux exportations**

Les réglementations sur le contrôle des exportations et importations sont des lois qui régissent le transfert transfrontalier de marchandises, de technologies et de services. Ces lois prévoient des sanctions économiques, qui sont des mesures légales limitant les lieux et les personnes avec lesquels nous pouvons faire des affaires ; et des restrictions aux importations, qui sont des lois qui imposent des exigences juridiques spéciales telles que des licences octroyées par le gouvernement pour le transfert international de certaines marchandises, technologies et services. Les restrictions aux exportations s'appliquent en rapport avec des secteurs industriels hautement réglementés tels que l'aérospatiale, la défense et la production d'énergie nucléaire, ou encore les logiciels dotés de capacités de pointe de cryptage de données.

En raison du fait que les réglementations sur le contrôle des exportations et importations peuvent changer au cours du temps, nous avons la responsabilité de comprendre les politiques applicables et de travailler avec le Service juridique pour en assurer la conformité. Les réglementations sur le contrôle des exportations et importations n'imposent aucune exigence spécifique dans le cadre des transferts transfrontaliers d'articles de consommation ordinaires disponibles auprès du grand public sur le marché de la vente au détail, à moins qu'un pays, une organisation ou un individu proscrit ne soit impliqué dans le transfert. Les articles que nous utilisons quotidiennement tels que les fournitures de bureau ou les ordinateurs et dispositifs portables équipés de logiciels et d'applications standards ne sont généralement pas soumis aux réglementations commerciales internationales.

#### DÉFINITION

##### **Que sont les contrôles sur le commerce international ?**

Les réglementations sur le contrôle des exportations et importations internationales limitent notre capacité à mener nos activités avec :

- Les pays qui soutiennent le terrorisme ou le développement d'armes de destruction massive, ainsi que les pays qui commettent des violations envers les droits de l'Homme ou qui oppriment leurs ressortissants
- Les organisations et les individus qui essaient d'obtenir des produits, des logiciels, des technologies ou des services pour le compte de tels pays, ou qui se livrent à des activités de terrorisme ou de trafic international de stupéfiants ou à d'autres activités répréhensibles de portée mondiale

##### **Examinez toutes les opportunités commerciales pour assurer la conformité aux réglementations commerciales internationales**

Documentez toutes les opportunités commerciales dans Manage my Sales (MMS) dans le cadre du processus normal de gestion des opportunités d'Accenture, en répondant aux quatre questions d'évaluation préliminaire au regard des réglementations commerciales internationales.

Utilisez l'outil en ligne Export Compliance and Tracking Tool (ECATT) pour vous aider à identifier les circonstances dans lesquelles nous devons satisfaire à des exigences légales particulières, telles que l'obtention d'une licence délivrée par le gouvernement, avant de transférer, d'un pays vers un autre ou vers une personne d'un autre pays, des éléments faisant l'objet de restrictions en vertu de réglementations commerciales.

#### EXPLICATION

##### **Pourquoi utilisons-nous MMS et ECATT ?**

- Documenter les opportunités dans MMS et actualiser les informations à chaque proposition de modification du champ d'application constituent la principale façon dont nous déterminons si les activités commerciales d'un client potentiel sont soumises à des exigences juridiques particulières au regard des réglementations commerciales internationales
- ECATT offre un processus centralisé pour classer les éléments que nous développons ou que nous recevons de nos fournisseurs, conformément aux listes officielles gouvernementales qui spécifient les éléments auxquels le transfert transfrontalier est soumis en cas d'exigences légales particulières. L'utilisation d'ECATT permet de déterminer si une licence est requise pour transférer d'un pays vers un autre un élément particulier faisant l'objet de restrictions en vertu de réglementations commerciales

## Délit d'initié

Nous ne commettons pas de délit d'initié et ne divulguons pas d'informations privilégiées à des tiers, et nous respectons les limitations à la négociation des actions d'Accenture pendant les périodes d'interdiction.

### **Ne commettez aucun délit d'initié et ne divulguez pas d'informations privilégiées**

N'utilisez pas d'informations privilégiées pour acquérir des titres et ne divulguez pas de telles informations. Si vous êtes en possession d'informations privilégiées, n'achetez, ni ne vendez des titres Accenture (ni ceux d'un client ou de toute autre partie) et ne partagez pas ces informations avec des tiers, jusqu'à ce qu'elles deviennent officiellement publiques. De même, vous devez obtenir les autorisations requises avant de négocier les titres d'un client (par exemple lorsque nous travaillons sur un projet pour ce client).

Les informations privilégiées sont des informations relatives à Accenture, nos clients ou des tiers, qui sont « importantes » et « non publiques ». Une information est importante si elle peut affecter le prix d'un titre, ou si un investisseur raisonnable la considérerait probablement comme importante dans sa décision d'acheter ou de vendre des titres.

#### EXEMPLE

##### **Quelques exemples d'informations privilégiées :**

- Résultats, estimations ou prévisions des résultats, et changements ou confirmation des résultats, estimations ou prévisions des résultats précédemment publiés
- Importants accords ou propositions d'accords portant sur des opérations d'acquisition, de fusion, de coentreprise, d'alliance ou de cession
- Modifications des dividendes ou plans de partage ou de fractionnement des actions
- Gain ou perte d'un client ou d'un contrat important
- Grave litige en cours, menace de litige grave ou enquêtes publiques
- Changements ou développements majeurs dans la gestion
- Risques et incidents liés à la cybersécurité, y compris les violations de données

Les informations sont non publiques si elles n'ont pas été rendues publiques officiellement (par exemple par déclaration d'enregistrement auprès de la SEC ou par communiqué de presse) et de façon effective auprès du grand public (ce qui signifie qu'un délai raisonnable s'est écoulé - généralement deux jours de bourse - pour permettre aux marchés d'absorber l'information).

Ne dites pas à d'autres personnes d'acheter ou de vendre des titres et ne leur donnez pas de « conseils », que ce soit sous la forme de détails, tels que « nos bénéfices pour le troisième trimestre la semaine prochaine seront extraordinaires », ou sous forme de commentaires généraux, lorsqu'ils sont fondés sur des informations qui n'ont pas été rendues publiques.

##### **Respectez les limitations à la négociation de titres Accenture pendant les périodes d'interdiction**

Il est interdit aux dirigeants d'Accenture, aux membres du Conseil d'Accenture PLC et aux autres personnes identifiées par Accenture comme ayant un accès régulier à des informations privilégiées de négocier des titres Accenture pendant les périodes d'interdiction.

#### DÉFINITION

##### **Que sont les périodes d'interdiction ?**

Les périodes d'interdiction commencent généralement deux semaines avant la fin de chaque trimestre fiscal et se terminent à l'expiration de deux jours entiers de négociation à la Bourse de New York, après l'annonce publique des bénéfices d'Accenture pour ce trimestre fiscal

# 03 SOYEZ PERFORMANT(E) POUR NOS CLIENTS

Nous servons tous les clients d'Accenture, quel que soit notre rôle — en nous concentrant leurs meilleurs intérêts tout en agissant en tant que représentants d'Accenture.

## **Innovation et accent sur la valeur et les résultats**

Nous apportons l'innovation et mettons l'accent sur la valeur et les résultats.

### **Innovez, collaborez avec les clients et livrez des solutions pertinentes**

Chez Accenture, nous apportons l'innovation à nos clients. Lorsque nous conseillons nos clients sur l'innovation, nous nous concentrons sur la valeur et les résultats. Lorsque nous innovons, nous cherchons à comprendre et traitons de façon collaborative les considérations éthiques et juridiques qui peuvent surgir, notamment celles relatives aux nouvelles technologies.

Nous livrons nos prestations en étroite collaboration avec nos clients - en développant et en maintenant des relations durables fondées sur l'intégrité, l'indépendance, la transparence, la confiance, la compétence et des résultats prouvés. Des relations réussies avec les clients requièrent parfois d'avoir des conversations difficiles. Agir dans l'intérêt d'un client peut exiger que vous recadriez la difficulté et ne signifie pas nécessairement que vous disiez oui à tout ce que le client vous demande, notamment s'il n'y a aucun gain de valeur ou de résultat.

Nous visons également à maintenir la haute performance de nos clients sur le long terme. Nous écoutons et cherchons à comprendre les intérêts sous-jacents de nos clients et à co-créeer des solutions pertinentes pour répondre aux objectifs commerciaux à long terme de nos clients (c'est-à-dire par des modifications des cycles commerciaux, du leadership et des marchés).

## **Excellence des résultats**

Nous nous engageons seulement sur ce que nous pouvons livrer et nous respectons nos engagements contractuels.

### **Engagez-vous sur ce que nous pouvons livrer**

Soyez conscient(e) des limites potentielles de la portée de nos activités et sollicitez les conseils et les autorisations appropriés avant de vous engager à élargir nos activités ou nos territoires, ou à mettre en œuvre de nouvelles technologies.

Lorsque vous examinez une opportunité ou que vous planifiez un projet, équilibrez la prise de décision collaborative, efficace et informée entre les intervenants clés avec les responsabilités décrites dans notre modèle d'exploitation, pour que la décision définitive soit prise par la bonne personne ou la bonne équipe.

Identifiez de façon proactive les conflits d'intérêts potentiels des clients et résolvez ou gérez-les (en consultant vos supérieurs) avant de conclure tout accord.

Pour chaque opportunité, élaborer une stratégie de négociation et travaillez avec nos clients comme une seule équipe, soutenue par des revues internes et des stratégies relationnelles solides.

Créer des plans réfléchis et solides de gestion des risques permettant de les identifier clairement et envisager les mesures d'atténuation correspondantes ainsi que les responsabilités de chacun. En outre, établissez des solutions d'urgence sur la base des risques et de la confiance dans votre plan d'atténuation.

### **Respectez nos obligations contractuelles**

Une fois que nous avons conclu un contrat avec un client ou un tiers tel qu'un fournisseur ou un partenaire d'alliance, assurez-vous de comprendre et de respecter nos engagements.

## **Collaboration dans l'ensemble de notre réseau mondial**

Nous collaborons et partageons nos connaissances dans tout notre réseau mondial, en utilisant des méthodes prouvées et en appliquant des normes cohérentes au niveau mondial.

### **Collaborez et servez nos clients de façon constante et fiable**

Nous collaborons et partageons nos connaissances dans tout notre réseau mondial pour développer les compétences, impulser l'innovation et livrer de la valeur et des résultats à nos clients, tout en protégeant les informations et la propriété intellectuelle d'Accenture et de ses clients.

Nous nous efforçons de livrer systématiquement un travail de grande qualité par une exécution disciplinée, en utilisant nos méthodes prouvées et en appliquant des normes cohérentes au plan mondial.

# 04 PROTÉGEZ LES GENS, LES INFORMATIONS ET NOTRE ENTREPRISE

Nous travaillons ensemble pour construire une société meilleure, plus forte et plus durable pour les générations futures, en protégeant l'image de marque d'Accenture, en honorant nos engagements envers la protection des informations et de la propriété intellectuelle, en agissant avec un esprit d'entrepreneur et en protégeant et encourageant nos collaborateurs.

## Sécurité des informations

### Partie 1 sur 2

Nous protégeons les informations confidentielles d'Accenture, de nos clients et de tiers contre l'utilisation ou la divulgation non autorisées.

#### Protégez les informations confidentielles

Lorsque vous recevez des informations confidentielles d'un client ou de tiers, assurez-vous de comprendre nos obligations légales, contractuelles et les politiques internes qui s'y rapportent et respectez-les. Si vous n'êtes pas sûr(e) que les informations sont confidentielles, considérez-les comme telles.

#### DÉFINITION

##### Comment définir les informations confidentielles ?

Les informations confidentielles sont des informations ou des documents généralement non disponibles au grand public, en lien avec les activités commerciales, la recherche et développement, les clients ou d'autres partenaires commerciaux, ou encore les employés

### **N'utilisez les informations confidentielles que dans les seuls cas permis**

N'utilisez des informations confidentielles qu'aux fins indiquées. Une fois cet objectif atteint, supprimez les informations confidentielles n'appartenant pas à Accenture, sauf si la loi, des contrats ou des politiques internes en disposent autrement.

### **Obtenez l'autorisation de partager les informations d'autrui**

N'examinez pas, n'évoquez, ne divulguez, ne copiez, ni n'utilisez aucune information d'Accenture, d'un client, d'un fournisseur ou d'un tiers faisant l'objet d'un droit d'auteur, d'une licence ou étant confidentielle, sauf si vous y êtes autorisé(e) et en vous assurant d'abord que vous possédez l'autorisation adéquate. Soyez prudent(e) au moment d'évoquer des questions commerciales avec toute personne extérieure à Accenture, sur Internet ou se trouvant assez près pour vous entendre (par exemple, dans des ascenseurs), y compris les membres de votre famille et vos amis.

### **Seules les personnes ayant un besoin de savoir utilisent les informations confidentielles**

Assurez-vous que seules les personnes autorisées et ayant un besoin de savoir immédiat ont accès aux informations confidentielles. Contactez vos superviseurs, les dirigeants d'Accenture ou le Service juridique pour vous aider à comprendre ces limitations et pour répondre à vos questions.

## Partie 2 sur 2

[Nous respectons les exigences d'Accenture en matière de protection et d'utilisation des informations, des appareils et des technologies appartenant à Accenture, aux clients, aux fournisseurs et à des tiers.](#)

### **Réduisez les risques liés à la sécurité des informations**

Nous sommes individuellement et collectivement responsables de réduire notre risque de sécurité des informations - notamment en protégeant les dispositifs de même que les données et les informations. Si vous ne savez pas si une mesure particulière présente ou non un risque de sécurité des informations, sollicitez un avis avant de la prendre. Si vous prenez connaissance de failles de sécurité - que ce soit au regard de personnes, de processus ou de technologies - faites-le savoir.

## **Protégez les données et les informations**

Faites preuve de discernement pour maintenir et protéger la sécurité des données et des informations qui vous ont été confiées. Soyez vigilant(e) et protégez les dispositifs contre la perte ou le vol. Protégez vos données et informations et celles de nos clients, en les classant et en les marquant de façon appropriée, et en mettant en œuvre une technologie et des processus de protection (par exemple, sécurisez vos appareils grâce à des logiciels et à des configurations approuvés par Accenture). Ne partagez des données et des informations que lorsqu'il existe une nécessité commerciale valide et seulement sur la base du besoin d'accès aux informations. N'accédez pas à des données ou des informations dont vous n'avez pas besoin et ne les traitez pas. Ne conservez pas de données ou d'informations après l'expiration du besoin ou après avoir quitté un projet ou Accenture. Supprimez les données et les informations en toute sécurité lorsque vous n'en avez plus besoin, qu'elles soient électroniques ou sur support papier.

## **Utilisez les solutions et les services fournis par Accenture pour protéger les données et les informations**

Utilisez des ordinateurs approuvés par Accenture ou fournis par les clients ou une solution Bring Your Own Computer (apportez votre propre ordinateur, BYOC) approuvée à des fins professionnelles pour réduire le risque d'une violation de sécurité, car ils sont configurés avec des spécifications matérielles et des contrôles logiciels et disposent d'un disque dur crypté et d'autres contrôles de sécurité répondant à nos normes. Utilisez des outils pour crypter les courriers électroniques et les médias portables, effectuez des analyses périodiques et vérifiez l'absence de logiciels malveillants et de virus.

## **Soyez prudent(e) lorsque vous utilisez des solutions ou des services étrangers à Accenture**

N'installez pas de logiciels et ne modifiez pas de configurations qui pourraient compromettre notre sécurité technologique. N'utilisez aucun service Web tiers pour exécuter un travail pour Accenture ou pour un client, sauf si ces services sont approuvés par Accenture (et le client) pour une telle utilisation. Si les services Web tiers sont autorisés, confirmez d'abord que nous ne chargerons aucune donnée ou information confidentielle d'Accenture ou du client. Utilisez exclusivement des solutions approuvées par Accenture pour la sauvegarde de données.

## **Utilisez la technologie de façon appropriée**

Utilisez la technologie fournie par Accenture pour vos besoins professionnels et pour une utilisation personnelle limitée et appropriée seulement. N'utilisez pas de services fournis par nos clients pour mener les affaires internes d'Accenture ou pour votre usage personnel. Lorsque vous utilisez des postes de travail ou des dispositifs mobiles personnels aux fins professionnelles d'Accenture, limitez-en l'utilisation aux courriers électroniques, aux applications fournies par Accenture et à l'accès par navigateur aux sites d'Accenture, et n'y stockez jamais des informations d'Accenture ou de clients, sauf si vous utilisez une solution Bring Your Own Computer (BYOC).

## **Signalez immédiatement les atteintes à la sécurité**

Signalez immédiatement les incidents suspectés de sécurité des informations au Centre Accenture Security Operations Center (ASOC) (+1-202-728-0645).

## **Propriété intellectuelle**

Nous protégeons et honorons les droits de propriété intellectuelle des tiers et sauvegardons la propriété intellectuelle d'Accenture, notamment ses connaissances accumulées (« packaged knowledge »).

### **Protégez et respectez les droits de propriété intellectuelle de concurrents, de partenaires commerciaux, de clients, de fournisseurs, d'anciens employeurs et d'autres parties**

Honorez vos engagements envers vos anciens employeurs. Ne permettez à aucun employé d'utiliser, de divulguer ou d'apporter chez Accenture des documents électroniques ou papier d'un précédent employeur ou de tout autre tiers sans autorisation écrite expresse, même si l'employé a créé le document et même si le document ne contient pas d'informations sensibles ou confidentielles.

N'utilisez, ne distribuez, ne copiez et n'emprenez pas de documents clients hors du site du client sans autorisation écrite stipulant qu'Accenture a le droit de le faire.

Ne téléchargez et n'utilisez aucun document protégé par droit d'auteur ou copyright - tel que les images, films, fichiers musicaux, programmes informatiques ou code source - sans une autorisation appropriée. Reconnaissez que la disponibilité de documents pour leur visualisation ou leur téléchargement sur Internet ne constitue pas une indication que lesdits documents peuvent être utilisés sans autorisation.

## **Sauvegardez la propriété intellectuelle d'Accenture, y compris ses connaissances accumulées (« packaged knowledge »)**

La propriété intellectuelle d'Accenture nous aide à dépasser nos concurrents. Notre propriété intellectuelle représente une compétence commerciale qui différencie Accenture du reste du marché et indique à nos clients l'investissement significatif que nous faisons pour créer une valeur unique que seule Accenture peut offrir. Protégez, conservez et tirez parti des droits de propriété intellectuelle d'Accenture pendant les négociations et les accords avec nos clients, nos fournisseurs et des tiers.

Marquez toutes les propositions, documents et autres matériels confidentiels d'Accenture conformément à nos directives. Ne partagez ces informations qu'avec des personnes pour lesquelles l'accès est nécessaire et, le cas échéant, seulement après avoir confirmé qu'un accord de non-divulgence et d'autres mesures de protection sont en place.

Comprenez et respectez toutes les limitations pesant sur les connaissances accumulées avant de les utiliser.

## **Médias sociaux**

Nous participons à des dialogues en ligne constructifs et faisons preuve de discernement lorsque nous publions sur des médias sociaux internes ou externes.

### **Publier de manière constructive sur les sites de médias sociaux**

Notre contribution aux communautés en ligne - notamment aux réseaux sociaux, blogs, wikis, podcasts et mondes virtuels - nous permet de démontrer la nature innovante et collaborative d'Accenture et constitue un élément clé de l'approche Accenture. Notre discours en ligne nous aide à promouvoir nos capacités, à renforcer nos relations et à améliorer notre réputation.

Lorsque vous utilisez ces sites :

- Communiquez prudemment et ne postez jamais de contenu irrespectueux, diffamatoire ou discriminatoire dans tout message ou post lié à Accenture, notre entreprise, nos clients, nos partenaires commerciaux ou nos collaborateurs.
- Fournissez un contexte et un soutien suffisants dans vos communications personnelles en ligne pour aider les lecteurs à comprendre vos déclarations.
- Obtenez les autorisations appropriées avant de faire part d'une position officielle d'Accenture sur un sujet lié aux activités d'Accenture - et, dans le cas contraire, ne faites jamais aucune déclaration qui pourrait être perçue par les tiers comme étant faite pour le compte d'Accenture.
- Soyez transparent(e) et identifiez-vous et votre lien avec Accenture lorsque vous apportez des commentaires relatifs aux affaires d'Accenture.
- Protégez les informations non publiques liées aux activités commerciales, de recherche et développement, des clients ou autres partenaires commerciaux, et protégez la propriété intellectuelle d'Accenture et respectez les droits des tiers.
- N'identifiez aucune société comme client d'Accenture à moins que vous n'ayez l'autorisation de le faire.
- Soyez attentif(ve) à votre vie privée et respectez celle des autres.

## Image de marque

Nous gérons de façon centralisée toutes les relations avec les médias et les activités d'analyses des marchés, au lieu d'avoir recours aux initiatives de nos employés ou équipes.

### **Assurez le pouvoir de notre marque et coordonnez les communications d'entreprise de façon appropriée**

Le nom et la marque Accenture sont des actifs précieux et puissants qui nous différencient de nos concurrents. Notre comportement individuel et nos décisions professionnelles - ainsi que les décisions professionnelles que nous prenons en tant que société - promeuvent notre marque dans le monde entier. Nous avons toutes et tous le privilège et la responsabilité de contribuer à la renommée et à l'impact de notre marque.

Pour nous assurer que les communications d'Accenture sont précises et cohérentes et que nous n'enfreignons aucune loi, toutes les activités de relations avec les médias et d'analyses du secteur doivent être coordonnées par le Service Communications.

#### EXEMPLE

#### **Quelques exemples d'activités de relations avec les médias et d'analyses du secteur :**

- Demandes d'entretiens avec les médias
- Demandes d'exposés d'analyses du secteur
- Ce que vous dites et à qui vous le dites lorsque vous faites des discours et des présentations
- Participation à des tables rondes et à des conférences du secteur ou autres
- Annonces liées aux développements commerciaux

## **Protection des actifs**

Nous agissons comme des entrepreneurs responsables et ne mettons pas en danger l'avenir d'Accenture en risquant la perte de nos actifs par le vol, l'utilisation abusive ou la négligence.

### **Protégez nos actifs**

Nous protégeons vigoureusement nos actifs - tant corporels qu'incorporels. Les actifs incorporels - notre marque, notre réputation, notre propriété intellectuelle et nos informations confidentielles - sont aussi dignes de protection que nos équipements et nos ordinateurs.

## **Sécurité du lieu de travail et continuité opérationnelle**

Nous respectons toutes les procédures de sécurité et d'urgence dans nos établissements et sur les sites des clients - y compris les guides d'intervention en cas d'incident et les mesures de continuité opérationnelle - et nous signalons immédiatement toutes les menaces et les atteintes à la sécurité ainsi que les désastres et les crises qui pourraient affecter la prestation de nos services.

## **Faire de la sécurité personnelle une priorité absolue**

Nous considérons la sécurité personnelle comme une priorité absolue. Suivez toutes les procédures de sécurité et d'urgence dans nos établissements et sur les sites des clients.

Signalez immédiatement les incidents suivants au Centre Accenture Security Operations Center (ASOC) (+1-202-728-0645) :

- Menaces à la vie, à la santé et à la sécurité de nos collaborateurs
- Violations de sécurité (y compris la sécurité des informations)
- Désastres/crises qui pourraient affecter la prestation de services auprès de nos clients et/ou nos activités internes

Dans le cas de tels incidents, respectez toutes les directives d'intervention en cas d'incident et/ou toutes les mesures de continuité opérationnelle.

En raison de l'engagement d'Accenture à fournir un environnement de travail sûr et exempt de menaces, n'introduisez aucune arme dans les établissements d'Accenture (sauf dans la mesure permise par les lois d'État, provinciales, fédérales ou nationales applicables). Ceci comprend les lieux publics ou en extérieur où a lieu un événement parrainé par Accenture ou une formation d'Accenture, la poursuite d'activités d'Accenture dans des lieux externes à Accenture et l'assistance à des événements professionnels ou de clients.

Pour protéger Accenture, nos collaborateurs et nos biens, Accenture peut demander d'inspecter certains effets personnels sur les sites de la société, et dans la limite permise par la loi, et peut surveiller à tout moment les actifs d'Accenture, y compris la messagerie électronique, la messagerie instantanée et l'utilisation d'Internet.

# 05 GÉREZ NOTRE ENTREPRISE DE FAÇON RESPONSABLE

Nous sommes alertes et nous nous efforçons de délivrer une performance élevée — en agissant en tant qu'entrepreneurs et propriétaires de l'entreprise. Nous faisons preuve de discernement pour prendre nos décisions et le faisons dans les limites de notre autorité, en utilisant un jugement informé pour prendre des risques appropriés et en assumant nos responsabilités même lorsque la prise de décision est automatisée. Nous reconnaissons les limites de notre autorité individuelle. Lorsque surgissent des situations qui requièrent un examen plus spécialisé ou de la part d'un supérieur, nous sommes prudents dans notre prise de décision et sollicitons un avis éclairé. Nous dépensons l'argent d'Accenture comme s'il s'agissait du nôtre. Nous sommes vigilants et responsables au regard des ressources, en surveillant toujours les résultats financiers. Nous nous exprimons lorsque nous sommes témoins de gaspillage.

## **Utilisation responsable des données et des nouvelles technologies**

Nous utilisons les données et les nouvelles technologies de façon responsable, notamment lorsque nous déployons de l'intelligence artificielle.

## **Utilisez les données et les nouvelles technologies de façon responsable**

Les données sont un bien de valeur et une ressource pour les nouvelles technologies. Grâce à ces données, nous - en collaboration avec nos clients et partenaires commerciaux — sommes mieux à même d'élaborer des technologies qui modifient la façon dont le monde travaille et vit. En même temps, nos clients et nos partenaires commerciaux nous confient le traitement de leurs données, notamment des données de leurs employés et de leurs clients. Nous prenons notre rôle de gardien de ces données très au sérieux. À condition d'obtenir d'abord les autorisations appropriées, nous pouvons utiliser ces données pour alimenter les analyses avancées et l'intelligence artificielle d'Accenture, de nos clients et de nos partenaires commerciaux. Outre la conformité aux lois sur la confidentialité des données et aux autres lois applicables, et outre la protection des données contre l'utilisation ou la divulgation non autorisée, nous utilisons ces données - et les nouvelles technologies qui y sont associées - de façon responsable et traitons les problèmes éthiques et juridiques qui peuvent surgir.

## **Déployez l'intelligence artificielle de façon responsable**

Lorsque nous déployons des solutions d'intelligence artificielle dans notre organisation, nous nous responsabilisons pour la gouvernance, la conception, l'évolution, l'élaboration, la surveillance et la performance de ces systèmes. Notre approche est de conserver l'être humain au centre des processus associés à ces systèmes. Nous nous assurons que nous avons mis en place un cadre de gouvernance qui permette aux décisions et aux mesures prises par ces systèmes d'être perçues comme honnêtes et justes. Nous élaborons des systèmes qui sont sûrs, contrôlables, transparents et explicables - et dont les résultats sont cohérents avec nos valeurs essentielles, notre Code d'éthique professionnelle et nos politiques.

## **Déclaration des heures de travail et notes de frais**

Nous déclarons fidèlement toutes les heures prestées et de repos, nous ne demandons ni ne suggérons jamais aux personnes travaillant sous votre supervision de déclarer les heures prestées de façon inexacte et présentons des notes de frais exactes et légitimes conformément à la politique d'Accenture et dans les délais appropriés.

### **Déclarez fidèlement toutes les heures prestées et les heures de repos**

La déclaration des heures de travail et les notes de frais ont un impact direct sur nos clients, Accenture et nous tous. Nous avons tous la responsabilité d'enregistrer tout le temps travaillé, sur les codes de facturation appropriés, en temps utile et correspondant à nos différents lieux de travail. En outre, les examinateurs de fiches de travail sont responsables d'examiner les heures et les dépenses des personnes sous leur responsabilité et de signaler toute préoccupation.

### **Présentez des notes de frais précises et légitimes conformément à la politique d'Accenture et dans les délais appropriés**

Nombre de nos clients ont une visibilité sur les frais facturés sur leurs projets. Lorsque nos dépenses sont appropriées et démontrent un engagement à créer de la valeur, cela renforce nos relations avec le client.

Respectez la politique relative aux dépenses et déclarez vos dépenses au fur et à mesure que vous les engagez pour permettre une facturation des clients en temps utile et des résultats financiers exacts. Établissez correctement vos notes de frais pour pouvoir réclamer toutes les dépenses applicables et éviter les délais de remboursement.

## **Information financière et dossiers d'entreprise**

### Partie 1 sur 2

Nous préparons et présentons des déclarations et des rapports financiers complets, exacts et en temps voulu.

### **Divulgez les informations financières avec exactitude**

En tant que société cotée en Bourse, Accenture doit divulguer des informations financières et opérationnelles à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC), aux autorités locales et aux organismes réglementaires.

Tout le monde a un rôle à jouer pour que la communication soit exacte. Les rapports financiers d'Accenture sont fondés sur des documents commerciaux, des factures clients, des fiches de travail, des notes de frais et des heures prestées précises et exactes. Laissez les experts des services des relations investisseurs, juridique, financier et des communications d'entreprise répondre aux demandes d'information dans leur domaine d'expertise afin d'assurer des communications cohérentes et adéquates.

## Partie 2 sur 2

Nous gérons et éliminons les documents commerciaux conformément au calendrier de rétention standard d'Accenture, sous réserve d'autres exigences contractuelles et légales, telles que les notes de suspension émis par le Service juridique.

### **Conservez les documents commerciaux de façon appropriée**

Identifiez, gérez et éliminez les documents commerciaux conformément au calendrier de rétention standard d'Accenture - et de façon cohérente avec la manière dont nous protégeons les données et les informations.

Les périodes de rétention reflètent les lois, les réglementations ainsi que les bonnes pratiques commerciales applicables. Des exigences contractuelles ou légales, telles que des avis de rétention émis par le Service juridique, peuvent modifier ces périodes de rétention.

Les documents commerciaux doivent être conservés dans le système Manage myRecords (MMR) ou dans un autre dépôt approuvé par Accenture pendant toute la période de rétention.

## Déplacements, visas et immigration

Nous organisons tous nos voyages d'affaires de la façon la plus économique et la plus sûre possibles, et nous obtenons les visas ou les permis de travail requis pour les missions et les déplacements d'affaires internationaux.

### **Organisez vos déplacements de la façon la plus économique et la plus sûre**

Si les voyages peuvent s'avérer nécessaires dans le cadre des activités d'Accenture, ils représentent un poste de dépenses et un investissement de temps majeurs pour la société. Chacune et chacun d'entre nous a la responsabilité d'évaluer chaque voyage pour s'assurer que la dépense est justifiée, conforme aux normes d'Accenture et aux normes locales du pays et qu'elle bénéficie des autorisations requises.

Au lieu de voyager, envisagez des alternatives « virtuelles » telles que les conférences téléphoniques, les conférences Web, les réunions virtuelles et d'autres technologies de collaboration chaque fois que cela est possible. Outre la réduction des frais de déplacement, l'utilisation d'alternatives virtuelles contribue également à réduire l'impact environnemental de nos activités.

### **Obtenez les visas ou les permis de travail requis pour les missions et les voyages d'affaires internationaux**

Nous avons la responsabilité de nous conformer aux lois sur l'immigration des lieux que nous visitons dans le cadre de nos activités. Le défaut de conformité aux lois sur l'immigration peut avoir de graves conséquences pour vous, Accenture et sa réputation, ainsi que pour nos clients.

Lorsque vous êtes en déplacement international pour le compte d'Accenture, obtenez tous les visas et permis de travail requis par la loi avant l'arrivée dans le pays de destination. Demandez l'avis de People Mobility pour déterminer les exigences de visas et de permis de travail et ne voyagez pas en suivant les conseils du personnel du client, de collègues, de managers ou de tiers en matière d'immigration si ces conseils ne sont pas confirmés par People Mobility.

## Approvisionnement

Nous achetons des biens et services sur la base de leurs mérites et nous assurons que le personnel des fournisseurs (y compris les sous-traitants) qui fournissent des services à Accenture et à nos clients respecte nos exigences et nos procédures relatives à l'engagement, à la conformité et à la sortie.

### **Achetez des biens et services sur la base de leurs mérites**

Nous sommes des acheteurs prudents. Accenture achète des biens et des services sur la base de leur prix, de leur qualité, de leur performance et de leur adéquation. Nous n'achetons pas les produits ou services de nos clients pour la simple raison qu'ils nous achètent des produits ou services. Accenture a assigné des collaborateurs pour prendre des décisions sur les achats, le paiement de factures et la signature de contrats avec les fournisseurs.

Utilisez les processus standard (y compris l'examen des intermédiaires commerciaux potentiels avant de commercer à faire des affaires eux) et les contrats avec les fournisseurs privilégiés qui ont été mis en place par notre organisation des achats. Lorsque vous concluez de nouveaux contrats d'approvisionnement, pesez raisonnablement la valeur et le risque. Lorsque vous décidez d'attribuer un travail, envisagez la performance environnementale, éthique et de diversité du fournisseur. Suivez les directives et obtenez les autorisations pour engager d'anciens dirigeants d'Accenture pour des services contractuels.

Évitez les transactions douteuses. Évitez les transactions qui pourraient avoir l'air inappropriées ou illégitimes ou qui pourraient donner une impression erronée sur les rapports ou résultats comptables de toute partie à la transaction.

### **Assurez-vous que le personnel des fournisseurs (y compris des sous-traitants) qui fournissent des services à Accenture et à nos clients respecte nos exigences et nos procédures relatives à l'engagement, à la conformité et la sortie**

Nous exigeons un comportement irréprochable de la part de nos fournisseurs. Nos fournisseurs doivent agir conformément aux Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture, qui sont issues des valeurs fondamentales d'Accenture et promeuvent des pratiques commerciales responsables.

## **Enquêtes, actions en justice et audits**

Nous respectons et coopérons pleinement avec les enquêtes, actions en justice et audits ; nous laissons les professionnels enquêter et travaillons seulement avec le personnel autorisé ; et nous identifions et préservons les informations pertinentes et protégeons les communications confidentielles.

### **Respectez et coopérez pleinement dans le cadre des enquêtes, contentieux et audits**

Dans tous les cas où vous êtes impliqué(e) dans des enquêtes internes ou gouvernementales, des actions en justice ou des audits, coopérez pleinement avec les instructions d'enquête et dites toute la vérité.

### **Laissez les professionnels enquêter et travaillez seulement avec le personnel autorisé**

Ne démarrez jamais une enquête vous-même - toutes les demandes d'enquêtes internes doivent remonter jusqu'à, et être autorisées par le Service Corporate Investigation ou Global Asset Protection. Travaillez uniquement avec le personnel autorisé du Service juridique pour répondre aux assignations ou aux citations à comparaître (y compris à la demande du client) ou aux demandes de la part du gouvernement, des forces de l'ordre, d'auditeurs externes ou d'organismes réglementaires.

### **Identifiez et préservez les informations pertinentes et protégez les communications confidentielles**

Contribuez à l'identification, à la collecte et à la préservation de documents, de données et d'informations liés aux enquêtes, actions en justice et audits. Ne dissimulez, ne modifiez ni ne détruisez jamais de documents, de données ou d'informations lorsque vous avez connaissance de, ou que vous anticipez une enquête, une action en justice ou un audit. Conservez la stricte confidentialité de toutes les informations communiquées dans le cadre d'une enquête, d'une action en justice ou d'un audit.

# 06 SOYEZ UN(E) BON(NE) CITOYEN(NE) DE NOTRE ENTREPRISE

Nous soutenons et respectons les droits de l'homme, promouvons la responsabilité environnementale et encourageons l'implication de nos collaborateurs dans les communautés où nous travaillons et où nous vivons.

## **Droits de l'homme**

Nous soutenons et respectons les droits de l'Homme.

### **Nous soutenons et respectons les droits de l'Homme**

Nous soutenons et respectons les droits de l'Homme exprimés dans la Charte internationale des droits de l'Homme et la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Notre engagement est démontré par notre soutien de longue date, en tant que signataire LEAD, au Pacte Mondial des Nations Unies, et par notre effort d'alignement sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Nous nous exprimons si nous subissons des violations des droits de l'Homme et nous agissons ou prenons conseil si nous sommes témoins ou si nous venons à prendre connaissance de telles violations.

### **Nous concentrons nos efforts relatifs aux droits de l'Homme dans les domaines les plus pertinents pour notre entreprise et nos opérations en termes d'impacts potentiels sur les droits de l'Homme**

**Diversité et égalité des chances :** Nous sommes déterminés à éliminer la discrimination dans le domaine de l'emploi ([voir Méritocratie et non-discrimination](#))

### **Conditions et pratiques de travail :**

Nous sommes déterminés à :

- Éliminer la traite des personnes, l'esclavage, la servitude et le travail forcé ou obligatoire
- Abolir le travail des enfants
- Assurer un environnement respectueux pour nos collaborateurs ([voir Respect des individus](#))
- Respecter le droit de nos employés de former et de rejoindre (ou de ne pas rejoindre) librement des corps représentatifs légalement constitués, et de travailler en toute bonne foi avec eux

**Santé et sécurité :** Nous sommes déterminés à assurer la santé et la sécurité de nos collaborateurs ([voir Sécurité du lieu de travail et continuité opérationnelle](#))

**Chaîne d'approvisionnement:** Nous sommes déterminés à soutenir et à respecter les droits de l'Homme dans notre chaîne d'approvisionnement, en conformité avec les Normes de conduite des fournisseurs d'Accenture ([voir Approvisionnement](#))

**Confidentialité des données :** Nous protégeons la confidentialité et la sécurité des données personnelles et faisons un usage responsable desdites données ([voir Confidentialité des données](#))

**Lutte contre la corruption :** Nous appliquons les lois de lutte contre la corruption ([voir Lutte contre la corruption](#))

Nous continuons à examiner les efforts relatifs aux droits de l'Homme dans toutes nos opérations, ainsi que les meilleures pratiques du marché, pour comprendre comment nous pouvons encore renforcer notre engagement. Si nous ne sommes pas sûrs de la façon d'appliquer la loi conformément à nos principes relatifs aux droits de l'Homme, nous chercherons à faire preuve de discernement conformément à nos valeurs fondamentales et à notre Code d'éthique professionnelle pour soutenir et respecter les principes des droits de l'Homme.

## **Responsabilité environnementale**

Nous encourageons une croissance durable du point de vue environnemental pour notre société et nos partenaires.

### **Nous encourageons une croissance économique durable du point de vue environnemental**

Nous incorporons des pratiques environnementales de pointe à notre stratégie d'entreprise et à nos opérations. Nous concentrons nos actions dans trois domaines :

- Mener des opérations efficaces
- Permettre la viabilité des clients et des fournisseurs
- Motiver nos collaborateurs, nos dirigeants, nos partenaires commerciaux et autres intervenants

### **Nous nous efforçons de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement**

Nous sommes déterminés à réduire nos émissions de carbone pour limiter l'impact du changement climatique. Nos efforts pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement impliquent aussi l'amélioration de notre efficacité énergétique, la baisse de notre consommation en eau et la réduction de nos déchets. Nous démontrons notre engagement envers l'environnement par l'intermédiaire d'évaluations annuelles, dans le cadre de notre certification ISO 14001. Nous travaillons également avec nos fournisseurs pour fixer des cibles de réduction d'émissions prenons les mesures nécessaires.

Nous respectons toutes les lois et réglementations applicables relatives à l'environnement.

### **Nous encourageons la prise de conscience écologique**

Nous encourageons et permettons des pratiques durables du point de vue environnemental parmi nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les organisations caritatives et à but non lucratif que nous soutenons. Nous tirons parti de nos collaborateurs et du monde numérique pour atteindre nos objectifs environnementaux et assurer un meilleur avenir pour notre planète.

## Impact sur la communauté

Nous soutenons nos collaborateurs qui choisissent d'offrir bénévolement leur temps et leurs compétences pour faire la différence en faveur des individus, des communautés et de la société, dans le cadre de nos initiatives de Citoyenneté d'entreprise.

### **Nous soutenons nos collaborateurs qui offrent bénévolement leur temps et leurs compétences au bénéfice d'autrui**

Nous soutenons les employés qui donnent leur temps et leurs compétences au bénéfice des communautés dans lesquelles nous vivons et nous travaillons, dans le cadre de nos initiatives de Citoyenneté d'entreprise. Nous aidons nos collaborateurs à maximiser l'impact de leurs contributions personnelles en leur fournissant des moyens de communication pratiques pour offrir du temps, des services et une aide financière à nos partenaires sans but lucratif.

Nous disposons d'un programme mondial de dons d'entreprise. Nous contribuons également directement aux communautés locales grâce à des dons d'entreprise en espèces et à des services pro bono. Nous ne soutenons pas les organisations qui ont des politiques ou des pratiques discriminatoires.

### **Nous contribuons à répondre au besoin mondial de compétences qui ouvrent les portes de l'emploi et des opportunités économiques**

Nous nous attaquons directement au manque de compétences au niveau mondial en tirant parti de nos capacités essentielles de formation des talents et de coordination de partenariats. Nous mobilisons nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux, nos clients et d'autres intervenants pour apporter une différence mesurable et durable dans la vitalité économique et la résilience des individus, des familles et des communautés en permettant aux personnes d'acquérir les capacités dont elles ont besoin pour obtenir un emploi.



**Merci !**